

s'y inquiète pas non plus de l'ordre qui est donné à l'Amiral Haddock de rester avec son Escadre dans la Méditerranée, ni de l'équipement de plusieurs Vaisseaux de guerre qui se fait actuellement dans les Ports de la Grande-Bretagne, puisque l'on continue à defarmer à Cadix & autres Ports de la Monarchie les Vaisseaux de guerre du Roi. On épargne par-là une dépense qu'on juge inutile, & qui est réservée pour un tems où elle sera crüe plus nécessaire. Ce sont-là d'ailleurs des résolutions du Ministère actuel, qui s'applique beaucoup à ce que toutes les affaires soient réglées de maniere que les Finances & la Marine se trouvent dans un état florissant; car il y a un projet sur le tapis pour augmenter les forces Maritimes de telle sorte qu'on pourra mettre 60. Vaisseaux de guerre en Mer, quand la Cour le jugera à propos.

II. Il y a un Edit qui paroît, par lequel S. M. ordonne qu'à l'avenir il ne sera plus payé que 3. pour 100. d'intérêt, au lieu de 8. pour cent qui ont été payés jusqu'à présent aux porteurs d'Ordonnances ou quittances de Finances de douze millions de pialtres assignées sur les revenus de la Couronne, aux Entrepreneurs des vivres, fourages & munitions de ses Troupes, tant par terre que par mer. Un autre Edit augmente de quatre Reaux par livre l'Impôt sur le Tabac en poudre. Comme cette consommation est très-grande dans le Royaume, il entrera par-là des sommes considerables dans le Trésor Royal. Le Roi vient aussi d'ordonner par un Decret que tous les appointemens doubles de la Cour seront supprimés, comme contraires aux anciens Reglemens; c'est-à-dire, que personne ne pourra jamais plus jouir que d'un seul appointement, au lieu de deux que plusieurs personnes recitoient.